

# L'ÉCHO DE MAREAU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

### 2023/04/03-D01-02 et D05-06 APPROBATION DES COMPTES 2022

Les comptes sont en tout point en correspondance avec les écritures du receveur.

Résultats du budget annexe (service assainissement collectif) cumulés :

- excédent de la section d'exploitation : 43 063.19 €
- déficit de la section d'investissement de 10 880.21 €.

S'agissant de la dernière année d'exploitation du service, une participation sera versée au budget principal sur les charges supportées depuis 2016 sans contrepartie, comme cela était pratiqué jusqu'en 2015.

Résultats du budget principal (commune) cumulés :

- excédent de la section de fonctionnement : 178 328.81 €
- excédent de la section d'investissement de 118 885.55 €.

### 2023/04/03-D03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les propositions du Maire sont votées, à l'unanimité, par l'assemblée aux chiffres suivants :

La section d'exploitation est arrêtée à : 138 419.25 € et celle d'investissement à 72 724 €. Afin d'assurer l'équilibre de cette dernière section, il est prévu un prélèvement de 11 365 €.

### 2023/04/03-D09 VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Les taux sont maintenus :

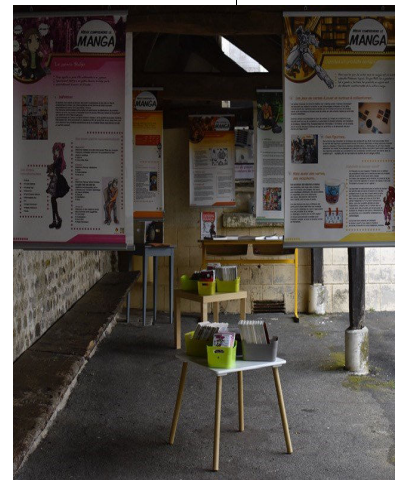
- Taxe d'habitation : 9.95 % (uniquement pour les résidences secondaires)
  - Taxe foncières sur les propriétés bâties : 31.19 %
  - Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 50.02 %
- Le produit assuré étant de 226 997 €.

### 2023/04/03-D10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Les propositions du Maire sont votées, à la majorité, par l'assemblée aux chiffres suivants :

La section de fonctionnement est arrêtée à 508 858.81 € et celle d'investissement à 379 975 €. Afin d'assurer l'équilibre de cette dernière section, il est prévu un prélèvement de 118 885 €.

Travaux : construction atelier technique,



Mareau-Aux-Bois, d'Athouas, soleil matinal et hivernal 2023

- **EXPOSITION MANGA**  
prêtée par le Conseil Départemental, visible sous le préau :

- dimanche 2 avril de 11h à 12h et de 15h à 17h

- lundi 3 avril de 16h30 à 19h

- samedi 8 avril de 11h à 12h et de 15h à 17h

**Nous sommes passés aux horaires d'été :**

accueil jusqu'à 19 h  
les lundi et mercredi  
de permanence

**Samedi 6 mai** après-midi venez écouter nos conteurs et **dimanche 21 mai** après-midi participer à notre jeu de piste !

**Concert gratuit en l'église le dimanche 14 mai : musique d'Outarville, dès 15 heures.**

2023/04/03-D09

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2024 DANS LE PROGRAMME CULTUREL EN SCÈNE DU LOIRET**

Deux spectacles sont choisis parmi le catalogue « En Scène » instauré par le Département du Loiret, ce printemps.

Un conte musical et poétique « fée du pain » par Allo maman bobo, ainsi qu'un spectacle musical par AKAGERA (Trombone, Marimba et batterie) sont retenus.

Une demande de subvention de 60 % est sollicitée auprès du Département du Loiret, au titre de la nouvelle formule, pour une prestation totale de 1720 € couvrant la période du 1er septembre 2023 au 31/08/2024.

**AFFAIRES DIVERSES :**

L'assemblée autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Département du Loiret afin de bénéficier du prêt de la Bibliocyclette, permettant d'apporter la lecture hors les murs, voire à domicile.

**Le JARDIN PARTAGE est ouvert les MERCREDIS, après-midi**

Les mercredis 5 et 19 avril : le jardin partagé s'ouvre aux échanges de graines et ceci dès 15 heures, vous y êtes attendu. Le programme du mois de mai est joint.

**NOTRE AUBERGE SE FAIT REMARQUER...**

Un nouveau service est dorénavant possible le PICK'UP : réception de vos envois Chronopost, DP et Colissimo

Elise a remporté la médaille de Bronze lors du concours du meilleur Pithiviers ainsi que la décoration la plus originale.

Remise par Frédéric NERAUD, vice-président du Conseil Départemental, ce mercredi du label LOIRET PAUSE.

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

A partir du 5 juin 2023, le jour de collecte sera le lundi et non plus en milieu de semaine, l'heure n'est pas encore connue.

Après la collecte des « monstres », il est demandé aux Mareauboisien(ne)s de récupérer leurs déchets n'ayant pas été ramassés par le service du SITOMAP. Nous vous engageons de ne plus déposer de pneus, de gravats ni de bouteilles de gaz.

